



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 202607D069

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20260707-202607D069-DE
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

**VILLARS LES
DOMBES**

Date de la séance :
6 Juillet 2026

Nombre de
conseillers

En exercice : 29
Présents : 22
Absents : 1
Votants : 28

Date de la
convocation :
30 Juin 2026

Domaine
Ressources
Humaines
Pour : 28
Contre :
Abstention :

L'an Deux Mil vingt-six, le six Juillet, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Mme Isabelle DUBOIS, Maire.

Madame Céline DULONG a été élue secrétaire de séance.

PRÉSENTS : I. DUBOIS –V.PEYROL - J. LEDUC – C. DULONG - J. BERTHET - A. DUPERRIER - F. JANET - N. CHATAIN - N. SANCAR – B. GLAIZAL - C. CABON - K. DOS PRAZERES – - S. GUEDON - G. POCHON- S. VILLEMONT -J. SCANDOLA– P. SALOMON - F. CANARD - P.NOBLET -R.MAGNY - S.BAUDIN – D. MILLOT

ABSENTS :

L. MEURGUES a donné pouvoir à S. VILLEMONT
I. VAURES a donné pouvoir à A.DUPERRIER
C. SEMINARA a donné pouvoir à V. PEYROL
P-Y GARREAU a donné pouvoir à I.DUBOIS
TNP RUCEL a donné pouvoir à C.DULONG
Jan BULTEZ-GOBERT a donné pouvoir R. MAGNY

D. OZANT

TRANSFORMATION DE POSTE – TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE

Par délibération n° **202203D009** en date du 29 Mars 2022, la Commune a créé un poste d'adjoint administratif à temps non complet (20 heures hebdomadaire) afin de gérer l'Agence Postale Communale. Ce temps non complet correspond aux horaires d'ouverture de l'APC. Les bilans réalisés annuellement démontrent une évolution constante de l'activité, et un développement des produits proposés. Par ailleurs, dans le cadre du contrat de présence postale de LA POSTE , nous constatons un désengagement de cette entité sur le territoire (Réduction des horaires du centre de tri), impactant fortement l'APC. Les horaires d'ouverture doivent être ajustés.

Aussi, la municipalité propose l'ouverture sur 2 tranches horaires supplémentaires :

- Le mardi après-midi de 14h à 17h
- Le mercredi matin de 9h à 12h.

Il est donc nécessaire d'accroître la quotité horaire du poste de l'agent en charge de cet accueil à compter du 1^{er} Septembre 2026.

A ce titre, il est proposé de procéder à la modification du tableau des emplois comme suit :

Postes supprimés	Postes créés
Au 1^{er} Septembre 2026	Au 1^{er} Septembre 2026
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial
Cat. C	Cat C
Temps complet 20/35ème	Temps complet 27/35ème

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20260707-202607D069-DE
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

- **REND cette modification effective aux dates indiquées ci-dessus,**
- **MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence,**
- **AFFECTE les crédits nécessaires à l'application de la présente délibération au budget de l'exercice en cours.**

Pour extrait conforme.

Fait à Villars-les-Dombes, le 7 Juillet 2026

Le Maire,

Isabelle DUBOIS